



Séance du 16 décembre 2019

Direction Générale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

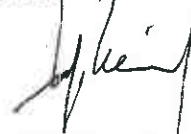
Au cours de sa séance, le CONSEIL MUNICIPAL a :

- DCM-2019-128 Adopté le budget primitif 2020 qui comporte le budget principal Ville, les budgets annexes Parkings, Chaufferie urbain, Unités de production et vente d'électricité, Abattoir, Maison de Santé et Résidence des Tanneurs.
- DCM-2019-129 Décidé d'attribuer, au titre de l'année 2020, les subventions de fonctionnement, exceptionnelles et d'équipements aux associations lédoniennes pour un montant de 2 527 368,63 €.
- DCM-2019-130 Approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe Eau en investissement et en exploitation.
- DCM-2019-131 Approuvé la décision modificative n°3 du budget annexe Parkings en investissement et en exploitation.
- DCM-2019-132 Approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe Maison de Santé en investissement.
- DCM-2019-133 Approuvé la décision modificative n°2 du budget annexe Résidence des Tanneurs en investissement.
- DCM-2019-134 Décidé de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2020, à savoir, Taxe d'habitation (14,27%), Foncier bâti (24,83%) et Foncier non bâti (40,07%).
- DCM-2019-135 Décidé le versement d'un fonds de concours exceptionnel à ECLA de 50 000 € en sus d'un fonds de concours de 22,58% prévu au titre du transfert de la compétence Sport en fonction du nombre de licenciés de La Jurassienne, et d'un fonds de concours de 100% au titre de la construction des locaux de l'ALL dans le cadre de la construction de la Cité des Sports.
- DCM-2019-136 Approuvé la mise en place d'une convention financière entre les employeurs des agents en mutation s'agissant des jours de Compte Épargne Temps.
- DCM-2019-137 Approuvé la mise à disposition des agents de la Ville affectés au Service des Eaux à ECLA dans le cadre du transfert de la compétence Eau Potable à l'Agglomération au 1er janvier 2020.
- DCM-2019-138 Décidé de reporter la mise en oeuvre de l'article 13 du RIFSEEP au 1er janvier 2021 pour permettre de préparer la consultation des assureurs pour les trois collectivités dans le cadre de la signature d'un contrat de groupe.

- DCM-2019-139 Approuvé les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec la Caisse d'Action Sociale pour l'année 2020 et décidé de verser une subvention de 120 000 € de fonctionnement et 20 000 € de subvention exceptionnelle.
- DCM-2019-140 Décidé la cession de l'immeuble sis 2 boulevard Gambetta au prix de 38 500 € en vue de sa réhabilitation en logements locaux à M. DE WULF et Mme BURDAYRON.
- DCM-2019-141 Décidé la cession de la parcelle cadastrée section AE 539 sise 30 route de Montaigne au prix de 100 000 € en vue de sa réhabilitation en commerce au rez-de-chaussée et appartements aux étages à M. MULLER.
- DCM-2019-142 Décidé la mise à disposition des locaux au sein de la Maison de Santé à la Médecine du Travail OPSAT au coût de 10 € HT/m²/mois hors charges avec promesse de vente à issue d'un bail professionnel, d'une durée de 15 ans, à compter du 1er janvier 2020.
- DCM-2019-143 Sollicité l'État pour la transformation de la convention Coeur de Ville en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).
- DCM-2019-144 Approuvé la révision des tarifs du site funéraire municipal de Lons-le-Saunier pour l'année 2020.
- DCM-2019-145 Sollicité une subvention de 10 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le financement du programme d'interventions du service des publics intégrés aux Musées de Lons-le-Saunier.
- DCM-2019-146 Approuvé les termes de la convention à intervenir avec le Club de l'Union Sportive Lédonienne.
- DCM-2019-147 Décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € sur le budget 2019 à l'école primaire Françoise Dolto pour l'organisation d'un séjour en classe découverte à Chaux Neuve.

Lons-le-Saunier, le 17 décembre 2019

Le Maire,



Jacques PÉLISSARD